



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 mai 2024

L'an 2024, le 21 mai à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au Centre culturel d'Attignat, sous la présidence de Monsieur le Maire Walter MARTIN, suite à la convocation du 17 mai 2024.

Présents : M. Walter MARTIN, Mme Annie SOCHAY, M. François BESSON, Mme Sylvie DEBARD (pouvoir de M. BUATIER), Mme Fabienne RAVET (pouvoir de M. ABRIAL), Mme Annick PERRET, M. Emmanuel PERRIN, M. Eric PERRET (pouvoir de M. MAURICE), M. Jean-Louis BALLUTO, Mme Colette MASNADA, M. Xavier MAISONNEUVE, M. Ludovic VEYRET, Mme Gaëlle CURNILLON, M. Stéphane PERRAUD, Mme Aurélie BOZONNET, Mme Morgane SARTORETTI, Mme Marina ALBANO, Mme Sandrine PENE, M. Christian FONTAINE

Excusés : M. Hervé BUATIER (pouvoir à Mme DEBARD), M. Olivier ABRIAL (pouvoir à Mme RAVET), Mme Patricia CUZENARD, M. Vincent MAURICE (pouvoir à M. PERRET)

Secrétaire de séance : Mme Marina ALBANO

Le compte-rendu d'avril est adopté à l'unanimité.

Espace public – Partenariat relatif aux déchets

M. le Maire a reçu une proposition de partenariat avec l'entreprise à but non lucratif Citeo, spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle bénéficie de fonds issus de la contribution des metteurs sur le marché soumis à la responsabilité Elargie des Producteurs (REP) et lance des appels à projets nationaux à destination des collectivités. Citeo soutient les actions de nettoyage et de propreté de l'espace public ainsi que les campagnes de sensibilisation à l'abandon des déchets d'emballages ménagers. Le financement représente 0,90€/habitant/an et peut se bonifier jusqu'au 3,50€ selon certains critères. Il est important de préciser que le Grand Bourg ne peut candidater en tant qu'intercommunalité, et encourage donc les communes à le faire. A l'unanimité le Conseil approuve la convention avec Citeo pour trois années.

Sécurité – Déploiement de la vidéoprotection

M. BESSON fait un point sur l'avancement de la vidéoprotection qui entre dans sa deuxième phase. Le nombre et l'implantation des caméras ont évolué au fur et à mesure des besoins. Il y en aura à terme 33 dont une partie dite à « visualisation de plaques d'immatriculation » (VPI). Pour rappel seule une réquisition peut motiver la consultation des images a posteriori par les personnes agréées (Maire, Adjoint délégué à la sécurité, Police municipale).

Vidéoprotection – Convention avec la Préfecture et le SIEA

M. le Maire rapporte que les gendarmes se rendent régulièrement en Mairie pour exploiter les enregistrements. Il est donc envisagé de créer un poste informatique en Gendarmerie de Jayat directement connecté aux caméras, et pris en charge par le SIEA. Le Conseil valide la convention avec la Préfecture et le SIEA à l'unanimité.

Finances – Droit de place des cirques et activités foraines

M. BESSON rappelle la réflexion engagée l'an passé après de nombreuses sollicitations pour l'utilisation de l'Espace Salvert. L'autorisation et la durée d'implantation sur le domaine public sont fixées par arrêté municipal. Les élus valident l'accueil de cirques sous conditions (acceptation si présence d'animaux domestiques voire exotiques, mais sans animaux sauvages ; mise en sacs et évacuation des déchets par l'exploitant à l'issue du séjour). Tous les droits de place doivent être actualisés pour mieux tenir compte des interventions de notre équipe technique, des frais de raccordements aux réseaux, et des dépenses supplémentaires en eau et électricité, supportés par la Commune.

Les tarifs suivants s'appliqueront au 1^{er} juin 2024 :

Activités circassiennes : 100€ l'installation d'un cirque auxquels s'ajoutent 15€ par jour d'occupation du site.

Activités foraines : hausse proportionnée des droits de place (ils n'avaient plus évolué depuis 2009) soit :

- L'emplacement inférieur ou égal à 10m² : forfait de 16,50€
- L'emplacement de plus de 10m² : 16,50€ + 1,10€/m² supplémentaire au-delà de 10m².

Manifestations – Organisation des évènements du 14 juillet

Le Maire et le Conseil municipal convient la population à l'inauguration de la Mairie le dimanche 14 juillet 2024 à 16h, en présence de représentants des organismes financeurs et des entreprises ayant participé aux travaux. Le public pourra visiter les locaux rénovés ainsi que la nouvelle salle des mariages. Le verre de l'amitié sera offert à l'Espace Salvert où s'enchaîneront les festivités du 14 juillet, dès 18h, avec petite restauration, buvette, bal et feu d'artifice. La finale de l'Euro de football pourrait être retransmise sur l'écran du Centre culturel.

Loto intergénérationnel du Conseil municipal des enfants le 25 mai

Concert des trompes de chasse le 1^{er} juin à 19h à l'Espace Salvert

Soirée Bréchets au stade le 1^{er} juin à 21h

Conférence territoriale Bresse de Grand Bourg agglomération le 4 juin à 19h au Centre culturel

Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin de 8h à 18h avec 38 listes candidates.

Prochain Conseil le 18 juin

Séance levée à 21h50

La Secrétaire de séance,
Marina ALBANO

Le Maire,
Walter MARTIN